

Arrondissement de Mont de Marsan
Canton de Haute Lande Armagnac

MAIRIE D'ESCOURCE

3 place de la Mairie
40210 Escource

☎ 05 58 04 20 06

📄 05 58 04 21 19

✉ mairie@escource.fr

Séance du 11 avril 2023

Date de Convocation : 7 avril 2023

Nombres de Membres

Afférents au Conseil Municipal : 14

En exercice : 14

Ont pris part à la délibération : 14 (dont 1 procuration)

L'an deux mil vingt-trois le onze du mois d'avril à 17 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Espace Marc Lauga, salle Jean Pierre Brun, sous la Présidence de Patrick SABIN, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs SABIN Patrick, Maire, DEDIEU Emmanuelle, RABY André, DEBOUDACHER Patrick, BRUSTIS Anne-Laure, DIEDA Jean-Claude, DEGOS Patrice, EDALITI Nathalie, JULIEN Geneviève, LEPAN Pierre, MARTI Valérie, ROMAO Manuel, KNITTEL Paulette;

Absents et excusés :

LASTERRA Pierre

Procurations :

LASTERRA Pierre, procuration à SABIN Patrick

Monsieur André RABY a été élu secrétaire de séance

Délibération 2023 – 019

Objet : Vote du budget primitif 2023 de la Commune

Après avis de la Commission des finances réunie en date des 13 mars, 18 mars et le 5 avril 2023 ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, M. Patrick SABIN Maire et Président de la Commission communale des finances ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2023 arrêtés comme suit :

BP COMMUNE 2023 :

BUDGET de la COMMUNE en euros		
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
	1 370 272,00	806 207,00
EXEDENT-DEFICIT FONCTIONNEMENT 2022	0.00	564 065,00
TOTAL	1 370 272,00	1 370 272,00
INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
	1 124 914,00	888 149,00
RESTES A REALISER 2022	112 965,00	0
EXEDENT-DEFICIT INVESTISSEMENT 2022	0	349 730,00
TOTAL	1 237 879,00	1 237 879,00
TOTAL BUDGET	2 608 151,00	2 608 151,00

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire par envoi en
Préfecture le 12 / 04 / 2023
et affichage le 12 / 04 / 2023
Le Maire,
P SABIN

Et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Le Maire, Patrick SABIN

